

Mode d'emploi – Brevet des Collèges

Le Diplôme National du Brevet évalue les connaissances et les compétences acquises à la fin du collège. Il est fait d'une large part de contrôle continu et comporte une épreuve orale et deux épreuves écrites à la fin de la 3^{ème}.

À partir de 2017, l'obtention du diplôme national du brevet (DNB) repose sur le contrôle continu (évaluation des 8 composantes du socle de compétence) et trois épreuves obligatoires passées en fin du cycle 4 (classe de troisième) :

ORGANISATION DES ÉPREUVES

Une nouvelle épreuve orale de 15 minutes (5 minutes d'exposé et 10 minutes d'entretien)

- De nouvelles compétences évaluées, adaptées aux exigences de la poursuite d'études et du monde actuel : expression orale, conduite de projet, travail en équipe, autonomie.
- La maîtrise de la langue au cœur de cette nouvelle épreuve : la qualité de l'expression orale vaut pour la moitié des points.
- Des collégiens impliqués : l'élève présente un projet interdisciplinaire qu'il a conduit dans le cadre des enseignements pratiques interdisciplinaires ou des parcours d'éducation artistique et culturelle, avenir et citoyen. L'élève choisit le projet qu'il souhaite présenter ; l'évaluation du travail fait et des connaissances acquises dans le cadre du projet valent pour la moitié des points.

Une épreuve écrite portant sur le français (3h), l'histoire-géographie et l'enseignement moral et civique (2h)

- Une première partie (3 heures) consacrée aux compétences d'analyse et de compréhension de documents et de maîtrise de différents langages
- Une seconde partie (2 heures) dédiée à la maîtrise orthographique de la langue écrite et à la capacité de rédiger
- Des questions identifiées pour chaque discipline
- Une dictée et un exercice de réécriture

- Un travail d'écriture, d'invention ou de réflexion, au choix

Une épreuve écrite portant sur les mathématiques (2h), et les sciences expérimentales (SVT- Physique/chimie) et de technologie (1h)

- Une thématique commune
- Des questions identifiées pour chaque discipline
- Un exercice de programmation informatique, en lien avec les nouveaux programmes de mathématiques et de technologie

NOTATION

L'évaluation du socle commun représente 400 points.

La maîtrise de chacune des huit composantes du socle commun est appréciée lors du conseil de classe du 3^{ème} trimestre de la classe de 3^{ème} :

- Maîtrise insuffisante (10 points)
- Maîtrise fragile (25 points)
- Maîtrise satisfaisante (40 points)
- Très bonne maîtrise (50 points)

Les épreuves de l'examen représentent 300 points :

- Les mathématiques, les SVT, la physique-chimie et la technologie sont évaluées sur 100 points
- Le français, l'histoire-géographie et l'enseignement moral et civique sont évalués sur 100 points
- L'épreuve orale est évaluée sur 100 points

Des points supplémentaires sont accordés aux candidats ayant suivi un enseignement de complément selon le niveau qu'ils ont acquis à la fin du cycle 4 au regard des objectifs d'apprentissage de cet enseignement :

- 10 points si les objectifs d'apprentissage du cycle sont atteints
- 20 points si les objectifs d'apprentissage du cycle sont dépassés

L'élève est reçu s'il cumule 350 points sur les 700.

Selon le total des points obtenu, les élèves peuvent se voir attribuer des mentions :

- Assez bien s'il cumule plus de 420 points
- Bien s'il cumule plus de 490 points
- Très bien s'il cumule plus de 560 points